

Article 1 : dispositions générales.

Les présentes conditions générales de vente définissent les conditions et modalités de mise à disposition des produits et services ADIFCO à son CLIENT et sont applicables à toutes les prestations d'ADIFCO.

Est appelé « ADIFCO » la société ADIFCO SARL au capital de dix mille euros, SIREN 451 292 544 RCS DIJON NAF 6201Z sise au 14E, rue Pierre de Coubertin, Parc Mirande, 21000 DIJON - France.

Est appelé « CLIENT » la personne physique ou morale ayant commandé un PRODUIT à la société ADIFCO.

Est appelé « PRODUIT » le produit, la prestation ou le service commandé par le CLIENT.

Toute signature par le CLIENT d'un devis vaut pour engagement ferme et définitif. L'approbation sans restriction, des présentes par le CLIENT, est considérée comme acquise quand le CLIENT aura signé toutes les pages des présentes. ADIFCO est tenu de commencer la prestation commandée qu'à la condition d'avoir reçu les présentes signées par le CLIENT sur toutes les pages. Il est formellement convenu que toute tolérance ou renonciation d'une des parties, dans l'application de tout ou partie des engagements prévus aux présentes, quelles que puissent en être la fréquence et la durée, ne saurait valoir modification des présentes, ni générer un droit quelconque. Les présentes conditions générales de vente représentent l'intégralité des engagements existant entre les parties. Elles remplacent et annulent tout engagement oral ou écrit antérieur relatif à l'objet des présentes.

Article 2 : convention de signature, entrée en vigueur et durée.

Le CLIENT et ADIFCO sont convenus que toute acceptation, exprimée ou confirmée au moyen d'un courriel, vaudra signature au même titre que sa signature manuscrite et aura donc valeur d'engagement légal. Les parties conviennent que l'impression du courriel à partir du logiciel de messagerie électronique permet de prouver valablement la teneur des échanges. Les parties sauvegarderont par la manière la plus appropriée et la plus sûre possible les courriels, télécopies et lettres, relatifs à l'objet des présentes.

Les présentes conditions générales de vente prennent effet à la date où l'approbation des présentes par le CLIENT est acquise (voir article 1), engageant légalement les parties. Les présentes conditions générales de vente sont établies pour une durée variant en fonction du PRODUIT commandé par le CLIENT.

Article 3 : prix, mode et conditions de règlement.

Les prix indiqués, sauf mention contraire, sont exprimés en euros et hors-taxes. Le prix net à payer par le CLIENT est payable en euros exclusivement et toutes taxes comprises. Les prix sont garantis pour la durée initiale des présentes, ADIFCO se réservant le droit de répercuter immédiatement toute nouvelle taxe ou modification du taux des taxes existantes. Le CLIENT situé hors de France métropolitaine est invité à se renseigner sur les droits d'importation ou taxes qui peuvent être applicables en l'espèce, et assumera la responsabilité de leur déclaration et de leur paiement.

En cas de retard ou défaut de paiement de toutes sommes dues, ADIFCO se réserve le droit de suspendre l'exécution des prestations ou fournitures objets des présentes conditions générales de vente. Si dans les quinze jours qui suivent la mise en demeure du CLIENT de payer les sommes dues, le CLIENT ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera annulée de plein droit, ce qui n'exonère pas le CLIENT des sommes restant dues et des pénalités légales encourues par le CLIENT.

En cas de frais facturés à ADIFCO par l'organisme bancaire d'ADIFCO pour défaut de paiement imputable au CLIENT (par exemple et sans y être limité : défaut d'approvisionnement de compte lors d'un paiement par chèque), l'intégralité de ces frais seront facturés au CLIENT qui se fera obligation de les acquitter dans les meilleurs délais.

Règlement par chèque. ADIFCO n'accepte que les chèques libellés en euros et tirés sur une banque française. Le chèque doit être établi à l'ordre d'ADIFCO et expédié à l'adresse : ADIFCO, 14E, rue Pierre de Coubertin, Parc Mirande, 21000 DIJON. **Règlement par virement bancaire international ou postal.** Le CLIENT ayant choisi cette option de paiement recevra les coordonnées bancaires d'ADIFCO par email pour procéder au virement. L'intégralité des frais de virement est à la charge du CLIENT. **Règlement par carte bancaire.** Ce mode de règlement se fait en ligne ou par téléphone, au choix du CLIENT. **Prélèvement automatique.** Le CLIENT ayant choisi cette option de paiement recevra une autorisation de paiement qui sera à retourner complétée et signée

ainsi qu'accompagnée d'un RIB, RICE ou RIP, par courrier postal exclusivement à ADIFCO, 14E, rue Pierre de Coubertin, Parc Mirande, 21000 DIJON.

Conditions de règlement : ADIFCO ne commencera la procédure d'exécution du PRODUIT commandé, qu'après la réception du règlement (quelques minutes pour un règlement par carte bancaire, deux à dix jours pour un règlement par chèque, virement ou prélèvement) en totalité ou d'un premier acompte en cas de facilités de paiement accordées au CLIENT.

Article 4 : informatique et liberté.

Dans la mesure où il peut être amené à traiter des données à caractère personnel au sens de la loi du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, ADIFCO s'engage à procéder aux déclarations des traitements automatisés de données à caractère personnel dont il a la charge et de respecter les prescriptions légales portant sur l'emploi de ces fichiers. ADIFCO pourra également détenir et conserver les données de nature à permettre l'identification de quiconque a contribué à la création du contenu ou de l'un des contenus des services dont elle est prestataire. A la demande de l'autorité judiciaire, ADIFCO aura l'obligation de fournir ces données sans pour autant porter atteinte aux droits du CLIENT. ADIFCO s'engage à ne jamais vendre ou permettre intentionnellement l'accès aux données fournies par le CLIENT. Les données collectées servent uniquement au traitement des commandes et ne sont librement accessibles qu'au personnel chargé de ce traitement. Toutefois, par obligation, certaines informations concernant le CLIENT sont susceptibles d'être fournies aux partenaires d'ADIFCO pour permettre le traitement complet de la commande. ADIFCO permet l'exercice effectif des droits reconnus à son CLIENT par la loi. Pour faire valoir ses droits, le CLIENT doit envoyer une lettre simple à l'adresse : ADIFCO, 14E, rue Pierre de Coubertin, Parc Mirande, 21000 DIJON, ou par email à info@adifco.fr en précisant la teneur de sa demande. À défaut d'avoir expressément averti ADIFCO de son opposition, le CLIENT autorise ADIFCO à lui envoyer des propositions promotionnelles et des messages publicitaires concernant ADIFCO ou ses partenaires, par courriels et ce jusqu'à ce que le CLIENT informe ADIFCO de son désir de ne plus recevoir de courriels de cette nature. En aucun cas le CLIENT ne pourra considérer ces messages comme étant du spam (loi pour la confiance dans l'économie numérique).

Article 5 : obligations du CLIENT.

Le CLIENT s'engage à fournir des informations justes, sincères et actuelles à ADIFCO pour l'ensemble des informations nécessaires à l'accomplissement de ses prestations. Le CLIENT se fait un devoir de réactualiser ces informations le cas échéant. En cas de modification du contenu ou du code source du site du CLIENT ou d'hébergeur, le CLIENT s'engage à en avertir ADIFCO dans un délai inférieur à dix jours. Le CLIENT reste seul responsable en cas de défaut de fonctionnement lié directement ou indirectement aux informations fournies par le CLIENT à ADIFCO.

Le CLIENT s'engage à fournir à ADIFCO toutes les informations et documents nécessaires à la réalisation de la prestation commandée. La durée de la prestation ne sera en aucun cas prolongée en raison d'une défaillance du CLIENT sur la transmission des éléments nécessaires à sa réalisation.

Les pages web du SITE INTERNET du CLIENT doivent respecter les directives, lois et règlements applicables, notamment en France, y compris, de façon non limitative, les lois et les règlements concernant la propriété intellectuelle, la protection des données nominatives, la protection des mineurs, les flux transfrontières de données, les libertés publiques, la protection des consommateurs.

Le CLIENT déclare être le propriétaire du SITE INTERNET / IMAGES / TEXTES / MEDIAS sur lesquels porte la prestation ; ou alors d'avoir reçu mandat exprès de son propriétaire pour agir dans le cadre des présentes conditions générales ; et qu'il dispose de tous les droits, pouvoirs et autorités nécessaires pour accepter les présentes conditions générales et réaliser les actes qui en découleront.

Le CLIENT autorise ADIFCO à se servir de son nom, marque, logo, adresse URL et copie d'écran de son SITE INTERNET / IMAGES / TEXTES / MEDIAS à des fins publicitaires ou de prospection commerciale, sans limites de durée. Le CLIENT s'engage à maintenir sur le PRODUIT réalisé, le lien placé par ADIFCO à son profit (une mention relative au PRODUIT avec un lien sur une page d'un site d'ADIFCO).

Le CLIENT déclare avoir les connaissances nécessaires de part lui-même ou de par une tierce partie de son choix pour mettre en œuvre les conseils et recommandations fournis par ADIFCO. Le CLIENT s'engage à ne pas tenter ou à accéder (ou d'inciter à le faire) aux systèmes d'ADIFCO ou d'interagir avec

eux, dans un cadre non explicitement prévu par ADIFCO. Dans ce cas, ADIFCO se réserve le droit d'interrompre immédiatement et sans préavis le compte client, ce droit ne donnera lieu à aucun recours, remboursement ou indemnisation.

Le CLIENT doit payer le prix des services fournis par ADIFCO et payer le prix de tout service complémentaire ou additionnel qu'il pourrait requérir en cours d'exécution des présentes.

Article 6 : obligations d'ADIFCO.

ADIFCO s'engage à mettre toutes ses capacités en œuvre pour procéder à l'exécution de la commande du CLIENT, selon l'échéancier prévu, dès la perception du paiement lié à cette commande. ADIFCO s'engage à mettre en œuvre des moyens raisonnables pour assurer la sécurité et la confidentialité des données échangées, le cas échéant, entre l'ordinateur du CLIENT et ses serveurs. ADIFCO s'engage à guider le CLIENT dans ses choix concernant le PRODUIT commandé et de lui indiquer l'action la plus adéquate.

ADIFCO se réserve le droit de suspendre temporairement l'accès à ses services pour des raisons techniques ou de maintenance sans que ces opérations ouvrent droit à indemnité. ADIFCO s'engage à limiter, au maximum de ses moyens, ce type d'interruption. ADIFCO dément toute responsabilité réclamée dans le cadre de produit ou service vendu par le CLIENT. ADIFCO ne reconnaît aucune garantie pour les services ou prestations accordés à titre gracieux et se dégage de toute obligation, responsabilité ou possibilité de dédommagement à quel titre que ce soit. Les présentes conditions générales de vente n'étant pas conclues *intuitu personae*, ADIFCO se voit reconnaître le droit de transférer ou céder tout ou partie des droits et obligations prévus par les présentes à un tiers.

De plus, ADIFCO s'engage à : Renseigner parfaitement le CLIENT sur les modalités de la mise en œuvre du PRODUIT ; Se renseigner auprès de son CLIENT afin de déterminer les besoins effectifs de ce dernier ; Attirer l'attention de son CLIENT sur les éventuelles erreurs que celui-ci aurait pu commettre, ainsi que sur les difficultés et limites que peuvent engendrer les différentes opérations poursuivies ; Mettre en garde son CLIENT contre les difficultés pouvant être rencontrées par celui-ci dans le cadre de la mise en œuvre des différentes opérations poursuivies.

Article 7 : limitations de responsabilité.

En aucun cas ADIFCO ne saurait voir sa responsabilité engagée à la suite de l'action de tiers, notamment du fait de : La publication d'informations, d'images, de sons, de textes, de vidéos contraires aux législations et réglementations en vigueur, contenus et/ou diffusés, directement ou par l'usage d'un cadre (frame) ou d'un lien hypertexte, sur le SITE INTERNET du CLIENT ; La violation des droits de propriété intellectuelle relatifs aux œuvres diffusées ou reproduites, en intégralité ou partiellement, sans accord exprès de leur auteur, sur le SITE INTERNET du CLIENT.

Le CLIENT est seul responsable du contenu de son SITE INTERNET et des dommages pouvant découler de son utilisation ou de son affichage. Le CLIENT assume l'entière responsabilité de la bonne exécution des contrats de vente qui peuvent être conclus en ligne par l'utilisation des interfaces de son SITE INTERNET, même si le CLIENT a été dirigé vers le SITE INTERNET à partir du SITE ADIFCO. Le CLIENT garantit ADIFCO de toute condamnation éventuelle à la suite de toute action ou recours de tiers, visé par l'alinéa précédent. Le CLIENT s'engage à prendre en charge les frais si ADIFCO devait être poursuivie du fait du contenu de son SITE INTERNET ou de ses agissements. Le CLIENT agit en tant qu'entité indépendante et assume, en conséquence, seul les risques et périls de son activité.

Du fait des caractéristiques et limites du réseau Internet, que le CLIENT déclare parfaitement connaître, ADIFCO ne saurait voir sa responsabilité engagée pour, notamment, les détournements éventuels des mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le CLIENT. Dans l'hypothèse où la responsabilité d'ADIFCO s'avérerait prouvée, le montant des réparations, dommages et intérêts ne saurait dépasser le montant effectivement payé à ADIFCO au titre de la prestation dans l'année de la survenance du dommage.

Le CLIENT reconnaît notamment que son SITE INTERNET et les œuvres qui le composent peuvent être rendues accessibles par des liens hypertextes établis indépendamment de la volonté d'ADIFCO, et que de ce fait, ADIFCO ne saurait être tenue responsable pour l'utilisation préjudiciable desdites œuvres et des dommages consécutifs qui pourraient en découler directement ou indirectement.

Le CLIENT reconnaît avoir vérifié l'adéquation du PRODUIT commandé avec ses besoins et avoir reçu d'ADIFCO toutes les informations nécessaires pour souscrire au présent contrat en toute connaissance de cause.

Article 8 : produits et durée du contrat.

Les PRODUITS sont décrits précisément en ligne sur le SITE d'ADIFCO ou dans le contrat de prestation établi entre les parties. Les PRODUITS peuvent également être localisés sur des SITES INTERNET et/ou applications de tiers partenaires d'ADIFCO. En aucun cas ADIFCO ne sera tenue pour responsable en cas de retard dans le planning prévu, dû à un manque de réactivité du CLIENT. Dans ce cas, ADIFCO est libre de planifier un nouveau délai avant livraison du PRODUIT sans que cette nouvelle planification ne constitue un manquement à ses obligations.

ADIFCO ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de dommages directs ou indirects des faits d'un tiers autre qu'ADIFCO dans l'un des cas suivants : modification du code source du SITE INTERNET optimisé par ADIFCO ; suppression de contenu optimisé par ADIFCO sur le SITE INTERNET ; modifications de toute nature ayant un effet sur le bon fonctionnement du SITE INTERNET ; piratage du SITE INTERNET ou des comptes FTP ou des comptes email ou de tout élément de nature à altérer le fonctionnement normal du SITE INTERNET ; introduction d'un virus informatique ; défauts de conception dont la correction n'incomberait pas explicitement à ADIFCO et auxquels le CLIENT n'aurait pas remédié avec diligence tels que les liens orphelins, le non-respect des recommandations des moteurs de recherche, la mauvaise optimisation du code source du SITE INTERNET au regard des dernières versions des moteurs de recherche, les défauts nés d'applications ou de scripts utilisés pour la conception du SITE INTERNET du CLIENT dès lors que la conception n'incombe pas à ADIFCO, sans y être limité.

Sauf mention contraire et écrite entre le CLIENT et ADIFCO, le CLIENT autorise ADIFCO et ses partenaires à modifier le contenu des éléments fournis afin de respecter les règles d'ADIFCO et de ses partenaires. ADIFCO se réserve le droit, à sa seule discrétion de revoir, refuser, modifier ou retirer tout élément sans autre justification. ADIFCO et ses partenaires n'assument aucune responsabilité pouvant résulter d'une telle décision. Le CLIENT déclare être parfaitement informé que ce type de prestation est tributaire de nombreux paramètres techniques, technologiques ou autres qu'ADIFCO ne peut totalement maîtriser. ADIFCO n'est donc tenue que d'une obligation de moyens. Les préconisations, conclusions, analyses, études et rapports éventuellement remis par ADIFCO au CLIENT, ne se prétendent pas exhaustifs et se veulent consultatifs. Leur utilisation, interprétation, exploitation, mise en œuvre, demeure sous l'entière responsabilité du CLIENT, et ADIFCO ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de quelques litiges ou dommages que ce soit, consécutifs à une telle utilisation. Le CLIENT s'engage à ne pas contester les outils d'analyse, les méthodes de calcul d'ADIFCO et les résultats obtenus, concernant les différents rapports/études/audits fournis et considère les données fournies comme authentiques et non sujettes à caution.

Particularités liées au Référencement Naturel :

ADIFCO s'engage à placer le SITE INTERNET du CLIENT dans les premières pages des principaux moteurs de recherche en fonction des garanties contractuelles accordées au CLIENT, dans le cas où le CLIENT aurait souscrit à de telles garanties. Les règles de mises en œuvre des garanties sont clairement décrites dans le contrat de prestation. La liste des outils de recherche utilisés est disponible sur simple demande auprès d'ADIFCO. Il est de la responsabilité du CLIENT de demander que cette liste soit modifiée selon ses besoins. Les MiniSites (nom de domaine, hébergement et contenu) restent la propriété inaliénable d'ADIFCO. Les MiniSites sont maintenus en ligne par ADIFCO jusqu'à la fin de la période de suivi et de maintenance prévue dans le PRODUIT commandé par le CLIENT. Le CLIENT s'engage, durant toute la durée de la prestation, à n'effectuer de son fait ou de celui d'un tiers aucune démarche d'aucune sorte pouvant influencer le travail du référencement naturel de son SITE INTERNET, sans en avoir informé au préalable ADIFCO et sans avoir été informé par ADIFCO des conséquences possibles sur le travail effectué par ADIFCO.

Les moteurs de recherche sont susceptibles de modifier sans préavis ni publicité leur algorithme de classement. Bien qu'exerçant une veille régulière à ce sujet, ADIFCO ne serait être tenue pour responsable des conséquences de telles modifications.

Particularités liées au paiement aux résultats pour le Référencement Naturel :

La facturation mensuelle commence dès le 29 du mois qui suit la date de signature du contrat, pour une durée de 6, 12, 18 ou 24 mois selon le contrat

choisit par le CLIENT. Le CLIENT s'engage à fournir à ADIFCO tous les éléments nécessaires à la réalisation de la prestation sous dix jours ouvrés après la date de signature du contrat. A défaut, ADIFCO n'ayant pas le temps nécessaire pour effectuer les opérations liées à la prestation avant le début de la période de facturation mensuelle, le premier mois sera facturé au CLIENT au montant maximum prévu dans le contrat pour la facturation mensuelle. Cette facturation mensuelle au montant maximum sera reconduite tous les mois, jusqu'à que tous les éléments nécessaires à la réalisation de la prestation soient en possession d'ADIFCO.

La date de référence pour le calcul des positions du SITE INTERNET du CLIENT dans le moteur de recherche Google pour les mots-clés établis et convenu préalablement entre les parties et servant de base à l'établissement de la facturation mensuelle est le 28 du mois, ou à défaut le 29 jour de la facturation. Le CLIENT s'engage à acquitter les factures mensuelles à réception, sans délais.

Particularités liées à l'analyse de trafic XiTi PRO:

ADIFCO dispense des statistiques de fréquentation à son CLIENT par l'intermédiaire de la société éditrice de l'outil XiTi PRO, AT Internet. Cette prestation est souscrite, indépendamment de toute autre prestation, pour un an renouvelable. Il est de la seule responsabilité du client de mettre en place et de supprimer le marqueur XiTi PRO servant à recueillir les données de fréquentation du SITE INTERNET du CLIENT. En cas de non-renouvellement de la prestation XiTi PRO, le client devra supprimer de son site l'ensemble des marqueurs XiTi PRO au plus tard le jour d'expiration de la prestation, à défaut ADIFCO facturera 45 € HT par mois au CLIENT jusqu'à suppression complète des marqueurs XiTi PRO.

Particularités liées à la création d'un SITE INTERNET:

ADIFCO se voit confier une prestation de création d'un SITE INTERNET conformément aux directives du CLIENT. Il est de la seule responsabilité du client de définir dans un cahier des charges, les besoins fonctionnels, techniques et de design du produit commandé, de collecter et de fournir à ADIFCO, sous sa responsabilité légale, les données (textes et documents photographiques principalement) nécessaires à la conception, à la réalisation et à l'exploitation du SITE INTERNET commandé. En cas d'imprécision dans la définition des besoins fonctionnels, techniques et de design du produit par le client, ADIFCO pourra, en cas de nécessité, adapter librement le besoin fonctionnel, technique ou de design. En aucun cas, ADIFCO ne garantit que le produit puisse effectuer une tâche ou une fonctionnalité non expressément décrite dans le cahier des charges. Le CLIENT tiendra à la disposition d'ADIFCO toutes les informations et documents qui lui sont nécessaires à la bonne exécution du projet. Toute demande de modification, ultérieure à la première rédaction du cahier des charges, émanant de l'une des parties, devra être validée par l'autre partie avant d'être inscrite au cahier des charges. ADIFCO réalisera le produit conformément au cahier des charges et devra informer le CLIENT en cas de difficultés, ce qui donnera lieu à une concertation entre les parties pour déterminer la solution la plus adéquate.

Livraison et recette du SITE INTERNET. Le délai de livraison indiqué dans le devis ou tout autre moyen n'est qu'un délai indicatif fourni au client. La livraison du PRODUIT se fait au cours d'une réunion par téléphone et/ou messagerie email. Un procès-verbal de recette sera établi à cette occasion et vaudra recette du site par le CLIENT.

En cas de réserve du CLIENT pendant la recette du site, celle-ci doit être mentionnée sur le procès-verbal de recette et ADIFCO possède un délai de trente jours ouvrables pour effectuer les modifications nécessaires à la levée de cette réserve. L'émission d'une réserve, par le client, n'ouvre pas droit à préjudice de quelle façon que ce soit et ne suspend en aucune manière le paiement du solde restant éventuellement dû.

Garantie pour le SITE INTERNET. ADIFCO concède au client une garantie, d'une durée limitée à un an à compter de la recette, contre les défaillances ou dysfonctionnements consistant en un comportement répétitif et reproductible du PRODUIT ne correspondant pas au cahier des charges. ADIFCO s'engage donc, pour la durée de la garantie, de tout mettre en œuvre afin de mettre en conformité le PRODUIT avec le cahier des charges.

Cette garantie est valable uniquement dans le cas où les règles ci-dessous seraient respectées : Usage normal du produit ; Hébergement de bonne qualité et adapté aux besoins en ressources du site ; Absence totale de toute intervention, de toute modification ou tentative de modification du PRODUIT par un tiers quel qu'il soit, sans l'autorisation préalable et écrite d'ADIFCO ; Seul peut être modifié le contenu des balises HTML suivantes « title », et les métas « description », « keywords » et « robots » en cas de référencement du produit par une société tierce ; Respect par le client de ses obligations de paiement aux échéances prévues.

Mise à jour du SITE INTERNET. ADIFCO n'est pas tenue de faire une mise à jour du contenu du SITE INTERNET, aussi minime soit-elle, sauf si le CLIENT a expressément souscrit à une telle prestation de mise à jour.

Propriété intellectuelle. ADIFCO concède au CLIENT l'intégralité de la propriété intellectuelle des éléments constitutifs du SITE INTERNET réalisés dans le cadre des présentes dès que la période de garantie contre les défaillances ou dysfonctionnements est écoulée et sous réserve que le CLIENT ait procédé au paiement intégral des sommes dues.

Particularités liées à l'envoi d'un emailing et à l'envoi d'un communiqué de presse :

ADIFCO ne garantit pas le nombre d'emails effectivement reçu et/ou lu par leur destinataire. ADIFCO ne garantit pas le nombre de journalistes ayant reçu et/ou lu et/ou décidé de donner une suite au communiqué de presse transmis directement ou par un tiers partenaire d'ADIFCO.

ADIFCO ne peut être tenue pour responsable des éventuelles modifications apportées par les éditorialistes en charge de la diffusion des communiqués de presse et des emailings sur les documents diffusés.

Particularités liées à la location de serveur dédié:

Le CLIENT reconnaît expressément qu'ADIFCO ne participe aucunement au sens des présentes à la conception, au développement, à la réalisation et à la mise en place du site Internet du CLIENT et de ses outils informatiques de gestion et d'administration. ADIFCO informera par courriel de la mise à disposition du serveur dédié au CLIENT. La mise en ligne effective du serveur dédié détermine la date initiale à laquelle la facturation prendra effet. La mise à disposition du serveur intervient dans un délai maximal de quinze jours à compter du paiement effectif du bon de commande par le CLIENT. Passé ce délai et à défaut de mise à disposition du serveur par ADIFCO, le CLIENT est en droit de demander l'annulation de la transaction et le remboursement des sommes déjà versées. Le CLIENT est administrateur du serveur loué à ADIFCO. Il a la possibilité d'installer par lui-même des applications software sur le serveur. Ces installations se font sous son entière responsabilité, et ADIFCO ne pourra être tenue pour responsable d'un défaut de fonctionnement du serveur consécutif à ces installations.

ADIFCO s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. ADIFCO se réserve le droit d'interrompre la connexion à Internet du Serveur loué au CLIENT, si ce serveur constitue un danger pour le maintien de la sécurité de la plate-forme d'hébergement, que ce soit suite à un piratage dudit serveur, ou à la suite de la détection d'une faille dans la sécurité du système, ou à une nécessité de mise à jour du serveur. ADIFCO informera auparavant, dans la mesure du possible, le CLIENT dans un délai raisonnable en l'informant de la nature et de la durée de l'intervention, afin que le CLIENT prenne ses dispositions. ADIFCO s'engage à rétablir la connexion dès que les interventions de correction auront été effectuées par le CLIENT. ADIFCO ne pourra être tenu responsable du contenu des informations, du son, du texte, des images, éléments de forme, données accessibles sur les sites hébergés sur le serveur du CLIENT, transmises ou mises en ligne par le CLIENT et ce à quelque titre que ce soit. ADIFCO ne saurait être tenu pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès.

Le CLIENT est seul responsable des services et des sites Internet hébergés sur son serveur dédié, du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses. ADIFCO ne peut que mettre en garde le CLIENT sur les conséquences juridiques qui pourraient découler d'activités illicites sur le serveur, et dégager toute responsabilité solidaire sur l'utilisation des données mises à la disposition des internautes par le CLIENT. Il en est de même si le CLIENT utilise de manière avérée la technique du spamming sur le réseau Internet, lequel comportement entraînant sans préavis l'interruption du service et la résiliation des présentes. Le CLIENT s'interdit également toute activité d'intrusion ou de tentative d'intrusion à partir du serveur (à titre non exhaustif : scan de ports, sniffing, spoofing).

Le CLIENT supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du serveur consécutif à toute utilisation, par les membres de son personnel ou par toute personne auxquelles le CLIENT aura fourni ou non son (ou ses) mot(s) de passe. De même, le CLIENT supporte seul les conséquences de la perte du ou des mots de passe précités. Il appartient au CLIENT de prendre toutes mesures nécessaires à la sauvegarde de ses données.

Les services non renouvelés ne seront plus disponibles dès le lendemain de leur expiration et le serveur effacé.

Particularités liées à la location de serveur dédié avec infogérance et sauvegardes quotidiennes :

Les particularités liées à la location de serveur dédié ci-dessus sont complétées et modifiées comme ci-dessous dans le cadre de la souscription par le CLIENT de l'offre d'infogérance et de sauvegardes quotidiennes.

L'infogérance complète comprend : Une réinstallation complète avec partitionnement optimisé du disque ; Une licence DirectAdmin valable pour toute la durée de l'infogérance ; Mise à niveau de Apache, Php, MySQL et utilitaires à la dernière version disponible ; Mise à niveau du kernel Linux à la dernière version mise à disposition ; Maintien de tous les applicatifs Debian installés sur le serveur à leur dernière version stable ; Sauvegarde automatique quotidienne des serveurs (bases, sites et configuration). La prestation d'infogérance a une durée de 12 mois indivisibles sans possibilité d'interruption ou de mise en sommeil. La prestation d'infogérance est liée à un serveur loué et ne peut être transposée à un autre serveur. En cas de période de location du serveur lié à l'infogérance pour une période continue inférieure à 12 mois, le temps restant de l'infogérance est perdu et aucun remboursement, même au prorata temporis ne serait fait au CLIENT.

Les services non renouvelés ne seront plus disponibles dès le lendemain de leur expiration, le serveur effacé et l'infogérance révoquée.

Particularités liées aux noms de domaine :

ADIFCO informe le CLIENT que les noms de domaine sont attribués pour usage à la partie éligible qui est la première à avoir fait parvenir sa demande auprès de l'Unité d'Enregistrement, selon les modalités techniques correctes, et conformément aux présentes, critère de priorité communément appelé "principe du premier arrivé, premier servi". Toute demande de réservation emporte acceptation préalable et sous réserve des règles administratives et techniques de nommage régissant le nom de domaine sollicité et l'acceptation, lorsqu'elles existent, des règles de résolution des conflits pouvant survenir entre le propriétaire du nom de domaine et tout tiers revendiquant des droits sur tout ou partie de ce nom. Le renseignement de l'intégralité du formulaire conditionne la recevabilité de la procédure d'enregistrement. Tout renseignement lacunaire du formulaire entraînera l'échec de l'enregistrement. Le CLIENT assure avoir reçu mandat de toutes les personnes dont il divulgue les coordonnées, visant non seulement l'enregistrement et la communication des noms et coordonnées, mais aussi leur collecte et leur publication sur le réseau Internet. L'indication par ADIFCO de la disponibilité du nom de domaine est purement indicative. Il en est de même de la confirmation de réservation faite par courriel dès les formalités d'enregistrement remplies et le règlement enregistré. Le CLIENT déclare les informations transmises à ADIFCO comme étant sincères et exactes et la dispense de toute vérification sur ce point. Le CLIENT s'engage, en cas de changement de l'une quelconque des données préalablement transmises à l'occasion de l'enregistrement ou du renouvellement d'un nom de domaine, à notifier à ADIFCO cette modification dans un délai de deux jours ouvrés à partir de sa survenance, par courriel.

L'enregistrement des noms de domaine est confié par ADIFCO à son partenaire OVH. Le CLIENT reste seul responsable de l'administration de son nom de domaine (renouvellement annuel, etc.) via le manager mis à disposition par ADIFCO.

Les services non renouvelés ne seront plus disponibles dès le lendemain de leur expiration, les noms de domaine sont placés en rédemption, avant de retourner dans le domaine public.

Particularités liées à l'hébergement mutualisé :

Le CLIENT reconnaît expressément qu'ADIFCO ne participe aucunement au sens des présentes à la conception, au développement, à la réalisation et à la mise en place du site Internet du CLIENT et de ses outils informatiques de gestion et d'administration.

ADIFCO garantit un accès au site Internet dans les conditions d'une fréquentation raisonnable et un accès aux boîtes d'emails dans des conditions d'utilisation raisonnable. Dans l'hypothèse où, l'accès au PRODUIT ne pourrait être maintenu en raison d'un trafic excédant les capacités du PRODUIT, les parties se concerteront afin d'envisager des modifications techniques et financières des conditions d'hébergement du CLIENT.

ADIFCO adresse au CLIENT un courriel de confirmation d'ouverture de compte, mettant à la disposition de celui-ci les codes lui permettant d'accéder à l'espace réservé à son site Web sur le PRODUIT d'ADIFCO. La date d'envoi des codes d'hébergement du site du CLIENT détermine la date initiale à laquelle la facturation prend effet.

Le CLIENT s'engage à ne pas héberger de sites de charme ou à caractère pornographique, racistes ou illégaux, et il s'engage également à ne pas avoir des liens hypertextes vers ce type de sites à partir de son propre site. De même, il s'interdit à tout hébergement de site sur des pages ayant trait à tout prosélytisme relatif à des mouvements sectaires tels que dénoncés sur le rapport parlementaire "Les sectes en France", ou considérés comme représentant un risque sectaire pour les services de l'État, ou reconnus comme

tel par une décision de Justice ayant autorité de la chose jugée. Il s'engage également à ne pas faire de redirection vers ce type de sites. Le CLIENT est responsable du respect du volume de trafic et de l'espace de stockage autorisé par la formule d'hébergement et options auxquelles il a souscrit.

Le CLIENT a la possibilité de créer et exécuter ses propres scripts CGI, PHP ou/et SQL sur son propre compte. Cette utilisation doit être raisonnable. Toutefois, dans le but de fournir un service de bonne qualité, ADIFCO se réserve le droit d'arrêter l'exécution de certains CGI, PHP, SQL ou/et du site s'ils prennent trop de puissance serveur et mettent en péril le bon fonctionnement de la plate-forme d'hébergement mutualisé d'ADIFCO. L'utilisation du SPAM est totalement interdite.

Le CLIENT assume seul la configuration de son compte d'hébergement, par exemple et sans y être limité : création et gestion des comptes email, configuration de son client de messagerie, création et gestion des bases de données, des sous domaines, ...

Les services non renouvelés ne seront plus disponibles dès le lendemain de leur expiration, l'hébergement mutualisé détruits, ainsi que toutes les données associées de sauvegarde.

Particularités liées à l'Assistance création :

Le CLIENT mandate ADIFCO pour intervenir en son nom auprès du prestataire du CLIENT en charge de la création ou de la mise à jour du SITE INTERNET du CLIENT dans le but que le prestataire du CLIENT soit conseillé et accompagné sur les optimisations propres au référencement naturel devant être observées et mises en place dans le cadre du développement ou de la mise à jour du SITE INTERNET du CLIENT pour que ce SITE INTERNET soit prêt pour une prestation de référencement naturel. Le prestataire du CLIENT reste seul responsable de la mise en œuvre des conseils et recommandations faites par ADIFCO. Le CLIENT assume seul les éventuels frais réclamés par le prestataire du CLIENT ou tout autre tiers, ADIFCO ne pouvant être tenue redevable de la moindre somme auprès du prestataire du CLIENT, du CLIENT lui-même ou de tout autre tiers.

Particularités liées aux formations :

Une convention de formation sera systématiquement établie et remplacera l'intégralité des présentes. ADIFCO est un organisme de formation agréé.

Durée du présent contrat

Pour un référencement naturel, la gestion d'un nom de domaine, un hébergement mutualisé, la location d'un serveur dédié, l'infogérance d'un serveur dédié, la sauvegarde d'un serveur dédié, la durée des présentes est fonction de la prestation (6 mois, 12 mois, 18 mois ou 24 mois) et est renouvelable par reconductions pour une période de 12 mois (quelle que soit la durée du contrat initial), sur demande expresse et explicite du CLIENT formulée avant la fin de validité initiales des présentes. A défaut un nouveau contrat devra être établi.

Pour la création d'un SITE INTERNET, la validité des présentes perdure pendant un an à compter du jour de livraison par ADIFCO du SITE INTERNET au CLIENT au titre de la garantie de bon fonctionnement.

Pour les autres prestations, la durée des présentes est fixée par la prestation elle-même.

Article 9 : indépendance réciproque.

Les parties demeurent indépendantes et ne sont liées qu'au titre et dans les conditions des présentes.

Les dispositions des présentes ne peuvent nullement être interprétées comme créant une quelconque société entre les parties, ni un quelconque mandat, ni une quelconque subordination, ni une quelconque solidarité.

Article 10 : force majeure.

En cas d'événement de force majeure, dûment reconnu, ADIFCO ne pourra pas être tenue pour responsable de tout retard ou inexécution. L'événement de force majeure suspend les obligations liées aux présentes conditions générales de vente pendant toute la durée de son existence. Si l'événement de force majeure a une existence supérieure à quarante jours, il donnerait droit à l'une ou l'autre des parties de résilier les présentes. Ce type de résiliation doit être signifié par lettre recommandée avec AR et prendra effet dix jours après réception de la lettre, sans indemnité et sans préjudice des sommes restant dues et de tous dommages et intérêts.

Aucune des deux parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation née des présentes qui seraient dus au fait de l'autre partie consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence.

Article 11 : résiliation.

Du fait du CLIENT. Le CLIENT peut résilier les présentes avant terme en le signifiant à ADIFCO par lettre recommandée avec AR.

Du fait d'ADIFCO. ADIFCO peut résilier les présentes à tout moment en cas de non-respect d'une à plusieurs clauses par le CLIENT.

Tacite. La résiliation des présentes est tacite et dégage ADIFCO de toute responsabilité envers le CLIENT si le CLIENT n'a pas fourni à ADIFCO l'intégralité des éléments demandés nécessaires à la réalisation de la commande objet des présentes dans un délai maximum de six mois après la signature du contrat.

En cas de résiliation avant le terme prévu sur l'initiative du CLIENT quel que soit le motif invoqué ou à l'initiative d'ADIFCO pour manquement du CLIENT à ses obligations ou de façon tacite, l'ensemble des sommes prévues restent dues par le CLIENT, qui ne peut réclamer aucune restitution ou diminution du prix à ce titre.

Article 12 : divisibilité des clauses.

La nullité, la caducité, l'absence de force obligatoire ou l'inopposabilité de l'une quelconque des stipulations des présentes conditions générales de vente n'emporte pas la nullité, la caducité, l'absence de force obligatoire ou l'inopposabilité des autres stipulations qui conserveront tous leurs effets.

Article 13 : confidentialité.

ADIFCO conservera confidentielles les informations de quelque nature que ce soit, qui lui auront été transmises par le CLIENT ou dont il aurait pu prendre connaissance au cours de l'exécution de la prestation, notamment en ce qui concerne sa stratégie de communication et marketing, sa part de marché et son savoir-faire.

L'obligation de confidentialité se poursuit au-delà de la fin de validité des présentes, quelle qu'en soit sa cause, pendant une durée illimitée.

Le CLIENT conservera confidentielles les informations de quelque nature que ce soit, qui lui auront été transmises par ADIFCO ou dont il aurait pu prendre connaissance au cours de l'exécution de la prestation, notamment en ce qui concerne sa stratégie de communication et marketing, sa part de marché et son savoir-faire.

L'obligation de confidentialité se poursuit au-delà de la fin de validité des présentes, quelle qu'en soit sa cause, pendant une durée illimitée.

Article 14 : non sollicitation du personnel.

Les parties renoncent, sauf accord préalable et écrit, à faire, directement ou indirectement, des offres d'engagement à un collaborateur de l'autre partie affecté à la négociation ou à l'exécution des prestations objet de la prestation.

Cette renonciation est valable pendant une durée de cinq ans à compter de la fin de validité des présentes.

Article 15 : réactualisation de conditions générales de vente.

ADIFCO se fait le devoir de réactualiser régulièrement les présentes conditions générales de vente afin de prendre en considération toute évolution jurisprudentielle ou technique.

ADIFCO se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis les clauses et termes des présentes conditions générales de vente. Seule la dernière version prévaut et est disponible à l'adresse Internet : www.adifco.fr/telechargement/CGV-adifco.pdf.

Article 16 : droit applicable – langue.

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français, à l'exclusion de toute autre législation.

En cas de rédaction des présentes en plusieurs langues ou de traduction, seule la version française fera foi.

Article 17 : différends.

Pour tous différends ou divergences d'interprétations relatives à l'exécution ou à la cessation des présentes, les parties conviennent de s'efforcer de trouver une solution transactionnelle.

Compétence judiciaire

En cas d'échec des pourparlers, les parties reprendront leur entière liberté et le différend sera soumis aux juridictions de droit commun.

À défaut de résolution amiable, tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des clauses et termes des présentes sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Dijon, France.